

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-713/SG/FP accordant une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires 1972, au personnel de l'enseignement du premier degré

n° 72-713/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
9 mai 1972

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1972

Date du numéro
25 mai 1972

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires 1972 est accordée à : M. Debaize, instituteur, 4e échelon, à passer à Caen (14), 23, rue du Général-Moulin ; M. Dunand Jean-François, instituteur, 5e échelon, à passer à Manosque (04), Les Tritons ; M. Lavezac Jean, instituteur, 3e échelon, à passer à Verfeil (31) ; Mme Lavezac Françoise, institutrice, 3e échelon, à passer à Verfeil (31).